

Département LSO

STAGES OBLIGATOIRES EN DAUPHINE LICENCE (grade) DROIT
pour les étudiants inscrits en CEJ
pour les étudiants inscrits en L3 Droit et qui souhaitent poursuivre en M1 Droit à Dauphine

Responsable pédagogique Dauphine Licence 1^{ère} et 2^{ème} année : Mme Dominique BOREL
Responsable pédagogique de la 3^{ème} année de Droit : Mme Dorothee GALLOIS-COCHET

Stage de fin de CEJ « Découverte du monde de l'entreprise »
(stage validé en Licence DROIT)

Nature du stage en CEJ :

La convention de stage sera validée par Mme Dominique Borel.

Durée

Période d'exercice du stage en CEJ :

Validation :



Stage juridique de fin de Licence Droit (à valider en M1)

Nature du stage en L3 Droit :

La convention sera validée par Mme Dorothée Gallois-Cochet

Durée :

Période d'exercice du stage en L3 validé en M1 :

Validation :

PROCEDURE

La convention de stage est à remplir en ligne : stages.dauphine.fr

(informations complémentaires sur <http://www.lso.dauphine.fr/fr/scolarite.html>)

ATTENTION :

La date de fin de stage doit être en conformité avec les dates de début et de fin de cours indiquées sur les calendriers pédagogiques.

En cas de stage pendant la semaine d'examen d'appel, l'étudiant doit préciser dans la convention l'éventualité de quelques absences.

ATTENTION : LE STAGE NE POURRA COMMENCER QU'APRES TOUTES CES FORMALITES ACCOMPLIES

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE STAGE (France – Europe – Etranger)

- Les 3 exemplaires des conventions de stage remplis et signés par l'entreprise et l'étudiant (documents originaux),
- Photocopie de l'attestation de responsabilité civile d'assurance de l'étudiant (e) (Assurance et non pas Carte vitale ni l'attestation accompagnant la carte vitale)
- Si vous souhaitez l'envoi de votre convention signée par courrier postal, merci de nous adresser deux enveloppes affranchies au tarif en vigueur (supérieur à 20 gr) (format 22 X 16)
 - une aux nom et adresse de l'étudiant (e)
 - une aux nom et adresse de l'entreprise

**ATTENTION : Ces documents doivent être impérativement remis 1 semaine avant le début du stage
AUCUNE CONVENTION NE SERA SIGNEE AVEC EFFET RETROACTIF**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DES STAGES

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17 h - Bureau P 314

kamel.zeraia@dauphine.fr

INFORMATIONS

Lire attentivement l'article 6 de la convention concernant « la protection sociale »

La convention de stage doit être signée par l'Université d'inscription de l'étudiant à la date de sa signature. Les étudiants dont l'inscription en L3 Droit est la première inscription à l'Université Paris-Dauphine doivent demander une convention de stage dans l'Université où ils sont inscrits à la date de la demande ou, à défaut, conclure un contrat de travail.